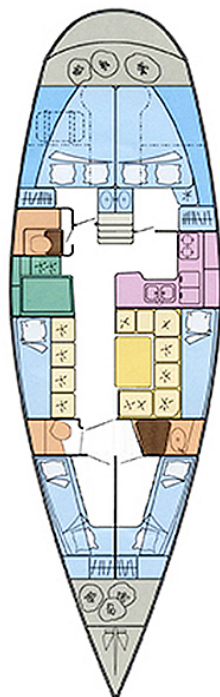


# Louez « Grune sec V » GIB'SEA 442

## Les caractéristiques du voilier .....

Longueur : 13,70 m  
Largeur : 4,05 m  
Tirant d'eau : 1,65 m  
Surf. voilure : 112 m<sup>2</sup>  
Grand voile lattée  
Génois enrouleur  
Lazybag, capote  
Spi  
Moteur : 50 cv  
Eau : 600 litres  
Fuel : 215 litres  
Chargeur de batterie  
10 couchages  
4 cabines  
Douche  
Toilette  
Frigo électrique  
Eau chaude sous pression

VHF, GPS, lecteur de cartes  
Annexe, lecteur CD  
Pilote



**CAUTION 3 500 €**

## Informations pratiques .....

Si vous programmez de sortir des eaux françaises, n'oubliez pas de vous munir d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité et pour les mineurs d'une autorisation parentale et d'une sortie de territoire. Les étrangers hors CEE doivent être en possession d'un visa.

Nous vous conseillons de prévoir notamment : un sac de couchage et un oreiller, un nécessaire de toilette et des provisions alimentaires en quantité suffisante.

Mise à disposition du voilier au port de Hérel ponton G (confirmation avant la période de location).

Zones de navigation autorisées : 40° à 56° Latitude Nord - 10° Est à 11° Ouest.

## Conditions de location .....

Le locataire doit présenter les qualités requises et offrir les aptitudes à prendre la responsabilité du navire pour pouvoir naviguer en toute autonomie. En cas d'absence de ces qualités, le loueur peut faire valoir son droit de refus de mise à disposition en lui proposant les services d'un skipper professionnel moyennant un supplément ou bien de résilier le contrat.

La pleine et entière responsabilité du bateau et de son équipage est à la charge du locataire. Celui-ci est tenu de restituer le bateau et son équipement en bon état de fonctionnement et de propreté, les temps de nettoyage et d'inventaire font partie intégrante de la période de location prévue au contrat. Une caution doit être versée par chèque. Si le bateau est rendu propre et en bon état, la caution sera alors restituée dans un délai d'une semaine après la date de la remise du bateau. Dans le cas contraire, les sommes dues par le locataire devront être réglées dans un délai d'un mois à compter de la date de facturation. Passé ce délai, le loueur encaissera la caution.

**Station Nautique Baie de Granville-Chausey**

Association immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM050100009.

260 bd des Amiraux 50400 GRANVILLE – tél : 02 33 91 83 72 – [contact@tourisme-pays-granvillais.com](mailto:contact@tourisme-pays-granvillais.com)

**GRUNE SEC**

